



## **Les lois imposant une interdiction totale de fumer ne couvrent que 5,4 % de la population mondiale**

Rubrique : actualités - Date : mardi 8 décembre 2009

---

Il ressort du deuxième rapport sur l'épidémie mondiale de tabagisme, publié aujourd'hui par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qu'en 2008, les lois imposant une interdiction totale de fumer ne couvraient que 5,4 % de la population mondiale, contre 3,1 % en 2007.

Cela représente une augmentation de 154 millions du nombre de personnes qui ne sont plus exposées aux effets nocifs de la fumée du tabac sur leur lieu de travail, dans les restaurants, dans les bars et à l'intérieur d'autres lieux publics. Selon le Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2009, qui contient aussi d'autres données, en 2008, sept pays – la Colombie, Djibouti, le Guatemala, Maurice, le Panama, la Turquie et la Zambie – ont mis en oeuvre des lois interdisant totalement de fumer et ces pays sont maintenant au nombre de 17.

Selon le Sous-Directeur général de l'OMS chargé des maladies non transmissibles et de la santé mentale, le Dr Ala Alwan, « malgré les progrès accomplis, le fait que plus de 94 % de la population ne soit toujours pas protégée par une législation interdisant totalement de fumer montre que beaucoup reste à faire ». « Il faut agir d'urgence afin d'éviter les décès et les maladies causées par l'exposition à la fumée du tabac. », a-t-il ajouté.

L'OMS a choisi d'axer le rapport sur les environnements sans tabac en raison de la nocivité du tabagisme passif, qui provoque environ 600 000 décès prématurés par an, d'innombrables maladies invalidantes et des pertes économiques annuelles qui se chiffrent en dizaines de milliards de dollars.

« Il n'existe pas de seuil au-dessous duquel le tabagisme passif est sans danger. » a indiqué le Dr Alwan, avant d'ajouter que « le Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2009 est un document essentiel. »

Le rapport porte en particulier sur l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, relatif à la protection contre l'exposition à la fumée du tabac. La Convention-cadre, qui est entrée en vigueur en 2005, est ratifiée par près de 170 pays.

Le rapport rend également compte des efforts déployés par les pays pour mettre en oeuvre les mesures du programme de lutte antitabac MPOWER, que l'OMS a instauré en 2008 pour aider les pays à appliquer quelques unes des mesures relatives à la réduction de la demande de tabac figurant dans la Convention-cadre et les lignes directrices qui s'y rapportent. Ces mesures sont les suivantes :

\* Surveiller la consommation de tabac et les politiques de prévention    \* Protéger la population contre la fumée du tabac  
\* Offrir une aide à ceux qui veulent renoncer au tabac    \* Mettre en garde contre les dangers du tabagisme  
\* Faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage    \* Augmenter les taxes sur le tabac.

Selon le rapport, moins de 10 % de la population mondiale est concernée par l'une de ces mesures.

## **Les lois imposant une interdiction totale de fumer ne couvrent que 5,4 % de la population mondiale**

Le rapport, qui suit l'évolution de l'épidémie mondiale de tabagisme, permet aux pouvoirs publics et à d'autres parties prenantes de savoir où les interventions factuelles de réduction de la demande ont été mises en oeuvre et où il faut progresser davantage. Il fournit, pour chaque pays, des chiffres sur la prévalence du tabagisme et des données sur la taxation des cigarettes, l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage, l'aide au traitement de la dépendance à l'égard du tabac, l'application de lois antitabac et le suivi de l'épidémie.

Selon le Dr Douglas Bettcher, Directeur de l'Initiative de l'OMS pour un monde sans tabac, « lentement mais sûrement, l'OMS et ses États Membres progressent dans la lutte contre l'épidémie de tabagisme ». « Des mesures en faveur d'une interdiction totale de fumer aideront les pays à faire baisser le nombre d'infarctus du myocarde, d'accidents vasculaires cérébraux, de cancers et d'autres maladies non transmissibles. », a-t-il ajouté.

« Il ne suffit pas de dire aux gens que le tabac est mauvais pour la santé. Les gouvernements doivent mettre en oeuvre la Convention-cadre de l'OMS. » a encore précisé le Dr Bettcher.

Le tabagisme, qui fait plus de cinq millions de victimes par an, reste la première cause évitable de décès. Selon le rapport, si aucune mesure n'est prise d'urgence pour endiguer l'épidémie de tabagisme, le nombre annuel de décès pourrait atteindre 8 millions d'ici 2030. Plus de 80 % de ces décès prématurés surviendraient dans les pays à revenu faible ou intermédiaire c'est-à-dire précisément là où il est le plus difficile d'atténuer les effets de l'épidémie et où ces énormes pertes qu'elle provoque sont le plus difficile à supporter.

Il ressort également du rapport que :

\* cinq nouveaux pays Djibouti, l'Égypte, la Malaisie, Maurice et la République islamique d'Iran respectent les meilleures pratiques en matière de mises en garde sanitaires sur les paquets et conditionnements de cigarettes ; \* trois nouveaux pays Israël, les Émirats arabes unis et la Roumanie proposent une aide complète au sevrage tabagique ; \* un seul pays le Panama a rejoint le petit groupe des pays qui interdisent toutes les formes de publicité en faveur du tabac, de promotion et de parrainage. Plus de 90 % de la population n'est pas protégée contre les techniques de marketing de l'industrie du tabac ; \* six nouveaux pays l'Estonie, les Fidji, la Finlande, les Pays-Bas la République tchèque et les Seychelles prélèvent des taxes sur le tabac qui représentent plus de 75 % du prix de vente au détail ; \* il est interdit de fumer dans 22 des 100 villes les plus peuplées du monde.

reproduction du communiqué de l'OMS. [Consulter le rapport OMS tabac \(Anglais\)](#) [Visiter le site de l'OMS](#)